

PATRICK BAUDOUIN,
président de la LDH

L'heure est à la défense

La diversité et la richesse des contributions de ce numéro de *Droits & Libertés* sont à la mesure de la complexité et des défis du monde d'aujourd'hui. La planète est menacée et la chronique d'un désastre annoncée se profile si des mesures draconiennes ne sont pas enfin prises et mises en œuvre pour préserver l'environnement dans un cadre qui ne contribue pas à accroître encore les inégalités sociales et économiques. Alors qu'un capitalisme triomphant permet à une minorité d'accaparer les profits et les richesses de manière révoltante, c'est tout un modèle social qui doit être repensé. La crise sanitaire et la résurgence des pandémies n'ont fait qu'aggraver les différences de traitement entre populations aisées et défavorisées. Le bouleversement du monde des médias, avec notamment le développement des réseaux sociaux et leurs dérives, impose d'urgence une nécessaire régulation sans pour autant porter atteinte à la liberté d'expression. La guerre déclenchée par l'invasion des troupes russes se poursuit en Ukraine, et, au-delà de ses conséquences dramatiques en termes de victimes et de destructions, menace les équilibres européens et mondiaux. De nombreux autres conflits meurtriers subsistants ne doivent pas être oubliés, et c'est à juste titre qu'il est fait rappel de la situation dramatique de la RDC où, depuis des décennies, les massacres n'ont pour seules réponses que l'impunité de leurs auteurs et l'inaction de la communauté internationale. Mais face à tous ces dangers à affronter, auxquels réponse doit être apportée par référence au socle des valeurs intégrées dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme, on assiste précisément à une remise en cause et à un affaiblissement des régimes démocratiques dont elles constituent le fondement. Le cas de la France est hélas à cet égard révélateur.

De législations d'exception en états d'urgence répétés, une sorte d'accoutumance aux privations de libertés s'est instaurée. De nombreux autres éléments, tels que le discrédit du personnel politique, le défaut de solutions données aux problèmes sociaux, la banalisation des idées de l'extrême droite sur l'immigration ou la sécurité par exemple, ont contribué à créer un climat de désenchantement et à brouiller les repères.

Les démocraties menacées par des dérives en leur sein
Si une majorité en tire la conclusion qu'il faut refonder la démocratie, il devient fréquent de voir émettre des doutes sur la pertinence de ce régime lui-même. Cette tendance est d'autant plus inquiétante qu'elle progresse à l'échelle européenne, avec deux pays, la Hongrie et la Pologne, qui ont porté de graves atteintes à l'Etat de droit, et qu'elle est encouragée par des Etats autoritaires hostiles, comme la Russie ou la Chine aujourd'hui, dont la propagande tend précisément à affaiblir et discréder les démocraties. Pourtant, l'Etat de droit ainsi menacé n'est pas une notion abstraite : il constitue le cadre seul de nature à permettre l'exercice des droits fondamentaux dont dépendent les conditions concrètes de vie des individus. Il repose sur des principes essentiels pour la mise en œuvre effective des valeurs universelles en maintenant le contrôle des citoyens sur l'Etat : séparation des pouvoirs, égalité devant la loi, indépendance de la justice, droit au procès équitable, liberté de la presse, liberté d'expression, liberté d'association. Or plusieurs de ces principes sont bafoués avec des conséquences directes sur les libertés individuelles. Ainsi en va-t-il de la rupture d'équilibre des pouvoirs au profit de l'exécutif qui, au travers des états d'urgence successifs, diminue la sphère d'intervention du juge judiciaire ou

« Face à tous les dangers du monde d'aujourd'hui à affronter, auxquels réponse doit être apportée par référence au socle des valeurs intégrées dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme, on assiste précisément à une remise en cause et à un affaiblissement des régimes démocratiques dont elles constituent le fondement.

Le cas de la France est hélas révélateur...»

de l'Etat de droit

apporte des limitations aux libertés d'association, de circulation et de manifestation. Ce n'est pas seulement dans certains pays de l'Europe de l'Est que se manifeste la gravité de la situation, comme en témoigne le troisième et récent rapport sur l'Etat de droit dans l'Union, établi par la Commission européenne, qui vise par exemple l'Italie, l'Espagne ou encore la France. Pour cette dernière, les critiques formulées conduisent les auteurs du rapport à émettre plusieurs recommandations qui, même si elles demeurent d'un caractère limité, sont particulièrement révélatrices. Il s'agit notamment d'assurer des ressources humaines adéquates pour le système judiciaire en tenant compte des normes européennes, de poursuivre les efforts pour la numérisation complète des procédures judiciaires civiles et pénales, de favoriser la poursuite et la sanction efficace des infractions de corruption de haut niveau, de veiller à l'application des règles sur les activités de lobbying, ou, au titre de la liberté d'information, d'améliorer la transparence de la propriété des médias. Les points ainsi relevés touchant donc tant l'institution judiciaire que les médias montrent que, toutes proportions gardées, ce sont comme en Hongrie ou en Pologne deux des piliers de l'Etat de droit, la justice et l'information, qui se trouvent fragilisés. La culture de l'Etat de droit, avec les réformes afférentes, reste à conquérir dans les Etats membres de l'Union européenne. A cet égard, le rapport de la Commission européenne, s'il a le mérite de rappeler sans ambiguïté que « l'Etat de droit est fondamental pour bénéficier d'un environnement politique, économique et social stable, résilient, équitable et démocratique dans l'ensemble de l'UE », affaiblit quelque peu la portée du propos en ajoutant aussitôt que cet Etat de droit « est essentiel

au bon fonctionnement du marché unique et de l'Union dans son ensemble ». Cette référence immédiate au marché unique traduit en effet une approche purement opérationnelle et réductrice, qui tend à privilégier les éléments affectant directement le fonctionnement de ce marché unique, au détriment d'une prise en compte plus globale de tous les composants de l'Etat de droit, interdépendants et indivisibles.

Se mobiliser pour tout ce qui constitue l'Etat de droit

Alors que le rapport mentionne l'engagement de la Commission européenne à accroître l'implication de la société civile, cette dernière doit accentuer sa mobilisation pour voir élargir dans les prochains rapports le cadre des analyses et des recommandations à l'ensemble des violations de l'Etat de droit. La LDH y apportera sa contribution au sein du Forum civique européen, dont elle est membre.

Cette action de la LDH se poursuivra aussi, bien sûr, à l'échelle nationale. La France a quant à elle accumulé les lois comportant des limitations successives des libertés publiques qui n'ont pas ensuite été levées.

Alors qu'une extrême droite décomplexée et renforcée n'hésite pas à revendiquer, aux côtés des régimes dits illibéraux, une remise en cause des fondements démocratiques, il est indispensable et urgent de mener une campagne de sensibilisation pour mobiliser les forces de progrès politiques, syndicales et associatives, afin d'obtenir l'abolition de toutes les législations adoptées restrictives des droits, et réaliser les avancées nécessaires à l'instauration d'un véritable Etat de droit indissociable de la démocratie qui, comme le rappelait Winston Churchill, est le pire des régimes... après tous les autres.●